

Vaccination des personnes à haut risque

Type de campagne : nationale

Thématique : Information – Accompagnement

Sous-thématique : Accompagnement PS

Type de destinataires : PS

→ Descriptif

Cette action vise à informer les médecins libéraux et les centres de santé sur la vaccination des personnes à haut risque.

→ Objectifs

Informer les médecins libéraux et les centres de santé sur la vaccination des personnes à haut risque.

→ Canaux recommandés



Email

Qualification : Notification Information

→ Ciblage

Type de PS	Catégorie PRACAT	Spécialité PRASPE
Médecins Généralistes	1	1
Médecins Spécialistes	1	02,03,04,05,06,07,08,09,10,11,12,13,14,15,16,17,18,20,22,23,31,32,33,34,35,37,38,41,42,43,44,45,46,47,48,49,69,70,71,72,73,74,75,76,77,78,79,81,82,83,84,85
Centre de Soins Médicaux	PSHCAT	130
Centre de Santé Polyvalent	PSHCAT	439

→ Fréquence d'envoi recommandée

Ponctuelle : 15/01/2021

Email

Objet : Covid-19 : vaccination des personnes à haut risque

L'Assurance Maladie vous informe

Le message ne s'affiche pas correctement ? [Cliquez ici](#)



amelipro

Madame, Monsieur,
Chère consoeur, cher confrère,

La vaccination des personnes de 75 ans et plus, vivant à domicile, débute le 18 janvier, conformément à la stratégie vaccinale définie par la [Haute Autorité de santé \(HAS\)](#) pour réduire la morbi-mortalité attribuable au Covid-19 (hospitalisations, admissions en soins intensifs et décès). **Ces patients peuvent se faire vacciner dès cette date.**

En complément, et sur [l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale](#), les patients vulnérables à très haut risque de forme grave de Covid-19 peuvent également être vaccinés dès ce 18 janvier, et ce, quel que soit leur âge.

Il s'agit des personnes à très haut risque :

- atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantées d'organes solides ;
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ([liste spécifique](#) établie par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale et les filières de santé maladies rares) ;
- atteintes de trisomie 21.

Au total, 800 000 personnes sont ainsi concernées.

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, **ces patients à très haut risque** devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant ou de tout autre médecin qui les prend en charge, afin de bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

Pour en savoir plus sur la vaccination contre la Covid-19, [cliquez ici](#)

Nous vous rappelons que toutes les vaccinations contre le SARS-Cov2 (éligibilité et injections) doivent être saisies dans [Vaccin Covid](#).

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement et votre mobilisation face à cette épidémie.

Dr Dominique Martin
Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie

Rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) l'Assurance Maladie en ligne

Merci de ne pas répondre à cet e-mail, adressé automatiquement. Pour vous assurer de recevoir nos emails, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse assurance-maladie@info.ameli.fr à votre carnet d'adresses.

Pour la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, l'Assurance Maladie vous recommande de ne jamais communiquer vos codes confidentiels permettant l'accès aux services de l'Assurance Maladie.

Vos données personnelles conservées dans les systèmes d'information de l'Assurance Maladie sont utilisées exclusivement pour les missions confiées par la législation, l'amélioration de la qualité de la relation avec nos publics ou pour la promotion de nos offres de services.

Elles peuvent avoir été collectées auprès de nos partenaires institutionnels.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire en fonction du traitement concerné. Cette durée peut dès lors être différente selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les exigences légales ou réglementaires.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à certaines limitations de leur traitement. Le droit d'opposition s'applique, sauf à ce que l'Assurance Maladie justifie d'un motif légitime et impérieux comme un fondement légal obligeant leurs traitements. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données.

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur [Ameli.fr](https://www.ameli.fr).

En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Lien « Haute Autorité de santé (HAS) » : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/strategie_de_vaccination_contre_le_sars-cov-2_2020-11-30_10-40-59_242.pdf

Lien « l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-gouvernement-ouvre-la-vaccination-aux-patients-vulnérables>

Lien « liste spécifique » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-gouvernement-ouvre-la-vaccination-aux-patients-vulnérables>

Lien « vaccin Covid » : <https://www.ameli.fr/medecin/actualites/vaccination-contre-la-covid-19-le-point-sur-le-teleservice-vaccin-covid>

Lien encart : <https://www.ameli.fr/medecin/actualites/vaccination-contre-la-covid-19-le-point-sur-la-strategie-et-les-vaccins>